

RAPPORT DE MISSION

ISTANBUL : Audiences des 9 et 10 septembre 2025, concernant les poursuites pénales engagées contre le Barreau d'Istanbul, son Bâtonnier Me Ibrahim KABOGLU, ainsi qu'un certain nombre de Membres du Conseil de l' Ordre (SILIVRI Court), pour avoir dénoncé l'assassinat de journalistes Kurdes, en SYRIE, à la frontières avec la TURQUIE, par l'armée turque.

Audience du 12 septembre 2025, concernant les poursuites engagées contre Mr IMAMOGLU, Maire d'opposition d'Istanbul (CHP), et son Conseil, Me PELHIVAN, tous deux détenus, mais dans deux prisons différentes (SILIVRI Court), pour des faits de corruption, atteinte à la sûreté de l'Etat..., et avoir été, pour notre Confrère, en sus, le Conseil du Maire...

*Pour information, **audience du 15 septembre 2025**, concernant les poursuites engagées contre le CHP, parti d'opposition (Istanbul Court), poursuites dissociées de celles ci-dessus.*

Audience du 16 septembre 2025, concernant les poursuites engagées contre notre Confrère Fehrat EPOZDEMIR, qui est aujourd'hui libre après avoir été détenu durant plusieurs mois, mais interdit de quitter le territoire, pour avoir critiqué le régime, pour faire simple..., et avoir entretenu des liens supposés avec les personnes du PKK poursuivies par ailleurs.

Je précise au surplus, que, durant notre séjour, une opération conjointe de la Police et de l'Armée a conduit à l'arrestation du Maire de l'une de villes faisant partie de la Communauté de Communes d'Istanbul, membre du CHD, qui est également avocat, ainsi que de 48 personnes de son entourage, employés de Mairie et de son service d'ordre.

Il s'agit de la 17ème opération de ce type effectuée contre les personnalités politiques du parti d'opposition CHP (essentiellement des Mairies remportées par cette opposition lors des dernières élections municipales qui ont vus les candidats de l'AKP, parti au pouvoir se faire laminer), proches du Maire d'Istanbul, Ibrahim IMAMOGLU étant le principal rival d'ERDOGAN pour les prochaines présidentielles),

La plupart de ces personnes ont été placées en détention, soit des centaines d'hommes et de femmes à ce jour, qui sont, pour la plupart à la prison de SILIVRI, la plus grande prison d'Europe, qui "abrite" aujourd'hui près de 18.000 détenus.

Pour information, si un rapprochement est aujourd'hui d'actualité, entre le pouvoir et le PKK, qui aurait renoncé à la lutte armée, cela n'a pas suffi en l'état, lors de l'audience du 16 septembre de Fehrat EPOZDEMIR, à convaincre les juges de prononcer un acquittement de ce dernier, pourtant demandé par ses avocats en l'absence de preuves et alors que le Procureur, de manière exceptionnelle, s'en était rapporté.

Son affaire a été reportée au 27 novembre 2025 (un peu pour gagner du temps et voir comment la situation évolue avec le PKK) et l'interdiction de quitter le territoire a été maintenue.

Chers Confrères,

Ce parcours du combattant, effectué en compagnie d'une quinzaine de Confrères étrangers (Pays-Bas, Allemagne, Suisse...) et français, représentant certains autres Barreaux (Lyon, Bordeaux, Saint-Gaudens, Thonon...) et des Associations professionnelles (DSF, CNB, Conférence...) a permis de mesurer une nouvelle fois le formidable travail effectué par nos Confrères turcs pour la défense de l'Etat de droit et des libertés individuelles, dans des conditions très difficiles et bien souvent au péril de leur propre exercice professionnel et de leur liberté.

Il nous a permis aussi de constater une fois encore combien le régime autoritaire au pouvoir ne supporte pas la contradiction, l'opposition et la contestation, par PRINCIPE.

Le positionnement de la Turquie sur la scène internationale, ses appels du pied à l'Europe, l'analyse géopolitique qui en découle, eu égard aux frontières communes qu'elle a avec des pays alliés de la Russie, mais aussi certains pays du Moyen-Orient, l'accueil qu'elle réserve sur son sol, aux pays qui négocient en temps de guerre, et son ambiguïté dans le conflit israélo-palestinien, pourraient laisser imaginer que la situation intérieure passe au second plan, ce qui n'est pas le cas.

Au contraire, Erdogan se sert de ce rôle central et de ces questionnements, pour asseoir son pouvoir interne, en déniaient à ceux qui revendiquent l'alternance et qui sont soutenus par une majorité populaire, l'expérience suffisante pour régler les enjeux ci-dessus.

Mais, comme il n'est pas à l'abri d'un soulèvement populaire, il préfère asseoir son autorité par la peur, en procédant à de nombreuses arrestations et en faisant traîner les procédures pour gagner du temps.

Et, comme les avocats (65.000 à Istanbul) sont aujourd'hui les tenants d'un contre-pouvoir juridique, il s'attaque à eux en multipliant les procédures individuelles et collectives (Barreau), et en violant l'Etat de droit.

La procédure de destitution du Barreau d'Istanbul est, à ce titre, un exemple typique de cette violation.

Le Parquet a, en effet, initié une **procédure civile**, en destitution du Barreau et de son Bâtonnier, mais également une **procédure pénale**, qui a pour but de fragiliser la défense en général et les défenseurs en particulier. Ces procédures ont peu de chances d'aboutir sur le terrain du droit, parce que la "corruption" de l'institution judiciaire, qui est effective pour gagner du temps, n'a pas encore atteint les juridictions suprêmes, qui privilégient le droit.

Mais, cette “corruption passive” n’en est pas moins une arme redoutable aujourd’hui, puisque les renvois successifs, les instructions qui trainent, les détentions aussi, font planer sur tout le monde, également sur les juges, mais surtout sur les avocats des risques tels, qu’il faut un sacré courage pour “y aller”.

Décider de prendre la défense du Maire d’une ville de la Banlieue d’Istanbul, encarté dans l’opposition, ou de l’un de ses adjoints, qui vient d’être arrêté pour corruption, perquisitionné, et qui va surement être emprisonné, est un vrai challenge, qui nécessite de la disponibilité et du courage, pour ne pas être associé à son client, et subir le même sort par la suite, éventuellement.

Aujourd’hui, la **procédure civile** et la décision de destitution rendue en 1^{ère} instance sont en appel.

C’est la **procédure pénale** qui était évoquée, les 9 et 10 septembre dernier, devant le Tribunal Criminel de SILIVRI, pour la première fois. L’affaire a été renvoyée au mois de janvier 2026, après 2 jours de débats et de manière lunaire, car la défense a évoqué un problème d’inconstitutionnalité lié au choix de la juridiction, qui aurait dû être celle d’Istanbul et non pas de Silivri. (Art.19/3 du Code de procédure civile), et au droit à un procès équitable.

Le Tribunal a rejeté cette exception, mais ne motivera sa décision et ne la prononcera de facto que dans 4 mois (5 au 9 janvier), en même temps que sa décision sur le fond probablement, le Procureur ayant pour sa part demandé à bénéficier de temps pour pouvoir préparer ses réquisitions sur le fond!!! (alors que le fond a déjà été abordé largement...).

Comme l’a très bien dit un Confrère: “la torture continue...”

Voilà, très résumé, le périple judiciaire auquel nous avons participé du 9 au 16 septembre.

Je mettrai à votre disposition les documents qui peuvent être nécessaires à une meilleure compréhension de la situation ci-dessus exposée.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Pierre-Ann LAUGERY, Avocat honoraire, Ancien Bâtonnier

Vice-Président de la Commission Internationale - Barreau92
